



RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



« Trions mieux on a tous à y gagner ! »

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le 30.09.2022
ID : 089-200039642-20220922-86_2022-DE

1. Le territoire desservi

1.1. Le périmètre

1.2 L'organisation

2. La collecte

2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte

2.1.1 L'organisation

2.1.2 Tonnages collectés

2.2 La collecte sélective des déchets recyclables

2.2.1 L'organisation

2.2.2 Les tonnages

2.2.3 Les consignes de tri

2.2.4. Distributeur de sacs jaunes

2.3 La collecte en déchèterie

2.3.1 L'organisation

2.3.2 La fréquentation

2.3.2 Les tonnages

2.4 Bilan collecte des déchets

3. Le traitement

3.1 des ordures ménagères résiduelles

3.2 des déchets recyclables

3.3 des déchets issues des déchèteries

4. Données financières

4.1 Les principales recettes

4.2 Analyse des coûts via la matrice Ademe

5. Communication, prévention

5.1 Actions de communication

5.2 Animation, prévention

5.2.1 Animations en milieu scolaire et extra scolaire

5.2.2 Informations grand public

5.2.3 Actions en porte à porte

5.2.4 Autres actions de prévention

5.2.4.1 sur le tri sélectif

5.2.4.2 sur le compostage



1/Le territoire de la CCLTB

1.1 Le périmètre

Le territoire de la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne est composé de 52 communes, soit 15 835 habitants en 2021

La communauté de communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers sur l'ensemble des communes de son territoire.

La collectivité prélève la redevance incitative depuis janvier 2015.

Bilan de population par commune en 2021

Communes	Population légale	abonnés	Entrées	Sorties	Solde annuel	Variation abonnés
AISY SUR ARMANCON	241	149	12	11	1	0,67%
ANCY LE FRANC dont CUSY	880	523	56	34	22	4,21%
ANCY LE LIBRE	172	120	5	4	1	0,83%
ARGENTENAY	79	71	2	1	1	1,41%
ARGENTEUIL SUR ARMANCON	217	150	8	7	1	0,67%
ARTHONNAY	151	125	5	5	0	0,00%
BAON	68	43	5	5	0	0,00%
BERNOUIL	110	59	1	1	0	0,00%
CHASSIGNELLES	306	165	17	14	3	1,82%
CHENEY	229	109	9	6	3	2,75%
COLLAN	168	96	13	4	9	9,38%
CRUZY LE CHATEL	237	198	10	16	-6	-3,03%
CRY SUR ARMANCON	167	110	5	3	2	1,82%
DANNEMOINE	474	243	11	15	-4	-1,65%
DYE	212	110	11	11	0	0,00%
EPINEUIL	576	323	29	25	4	1,24%
FLOGNY LA CHAPELLE	1 001	552	37	32	5	0,91%
FULVY	131	76	6	3	3	3,95%
GIGNY	94	76	2	2	0	0,00%
GLAND	45	53	3	1	2	3,77%
JULLY	139	90	4	4	0	0,00%
JUNAY	68	53	3	2	1	1,89%
LEZINNES	666	399	26	22	4	1,00%
MELISEY	246	150	12	9	3	2,00%
MOLOSMES	173	120	8	6	2	1,67%
NUITS SUR ARMANCON	395	223	17	13	4	1,79%
PACY SUR ARMANCON	187	134	7	10	-3	-2,24%
PERRIGNY SUR ARMANCON	130	71	4	4	0	0,00%
PIMELLES	62	49	1	1	0	0,00%
QUINCEROT	62	43	5	1	4	9,30%
RAVIERES	728	408	61	30	31	7,60%
ROFFEY	141	86	5	8	-3	-3,49%
RUGNY	77	71	2	2	0	0,00%
SAMBOURG	143	38	2	3	-1	-2,63%
SENNEVOY LE BAS	75	78	0	2	-2	-2,56%
SENNEVOY LE HAUT	81	77	5	1	4	5,19%
SERRIGNY	117	66	5	4	1	1,52%
SAINT MARTIN SUR ARMANCON	111	93	4	1	3	3,23%
STIGNY	91	72	4	0	4	5,56%
TANLAY dont COMMISSEY et /SAINT VINNEMER	967	597	47	38	9	1,51%
THOREY	32	32	3	4	-1	-3,13%
TISSEY	105	56	0	0	0	0,00%
TONNERRE	4 478	2515	306	186	120	4,77%
TRICHEY	42	42	2	2	0	0,00%
TRONCHOY	127	92	3	5	-2	-2,17%
VEZANNES	50	34	4	3	1	2,94%
VEZINNES	158	95	13	13	0	0,00%
VILLIERS LES HAUTS	123	98	2	3	-1	-1,02%
VILLON	109	104	7	8	-1	-0,96%
VIREAUX	119	74	4	4	0	0,00%
VIVIERS	119	80	11	7	4	5,00%
YROUERRE	156	96	4	5	-1	-1,04%
Total	15835	9587	828	601	227	2,37%

1.2 L'organisation du service

Service Environnement

Service administratif :



Responsable du Pôle aménagement et attractivité :

0,4 ETP

Cheffe de service :

1 ETP

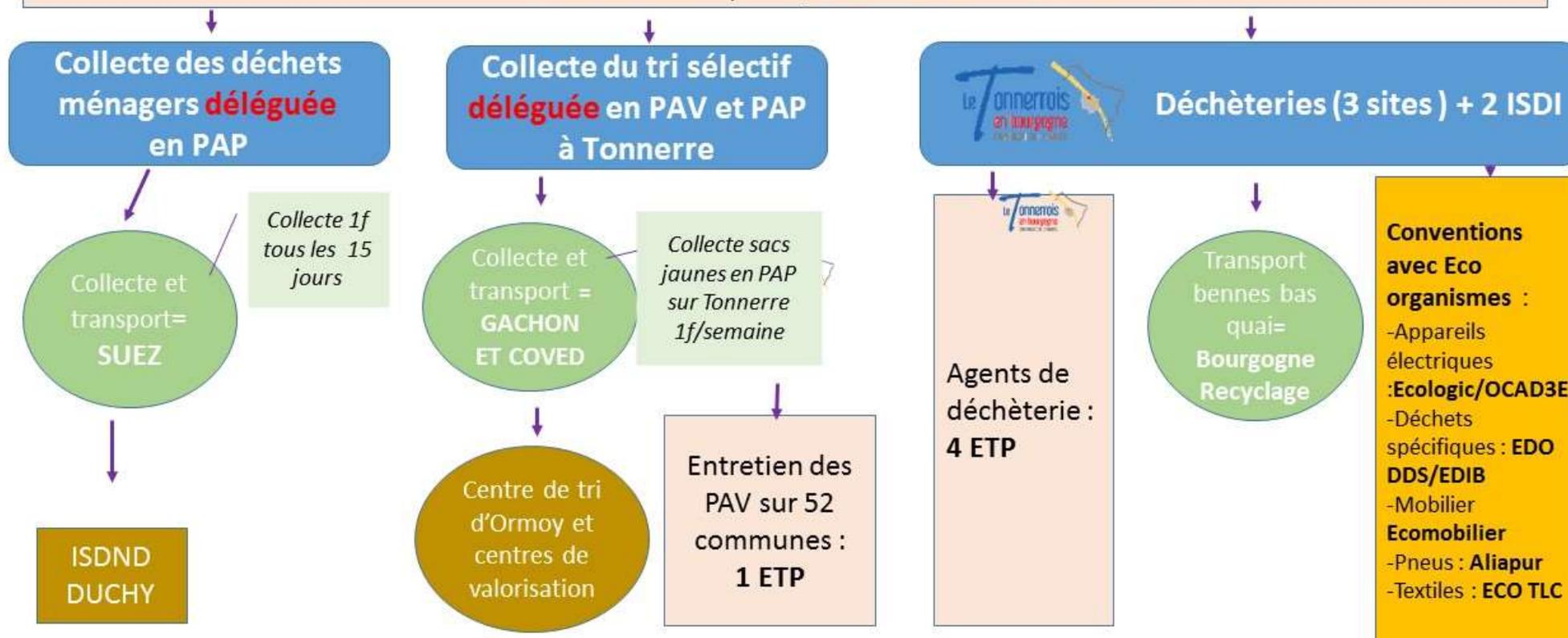
Accueil et facturation:

0,8 ETP

Animation prévention, accueil :

1 ETP

Service Environnement *Sémaphore*, 2 Avenue de la Gare à Tonnerre



2/ La collecte

2.1 La collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte

2.1.1 L'organisation

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société SUEZ.

La fréquence de collecte des ordures ménagères est d'une fois tous les 15 jours.

L'habitat collectif est collecté en point de regroupement en abris bacs, collectés 1 fois par semaine et 2 fois par semaine sur la commune de Tonnerre.

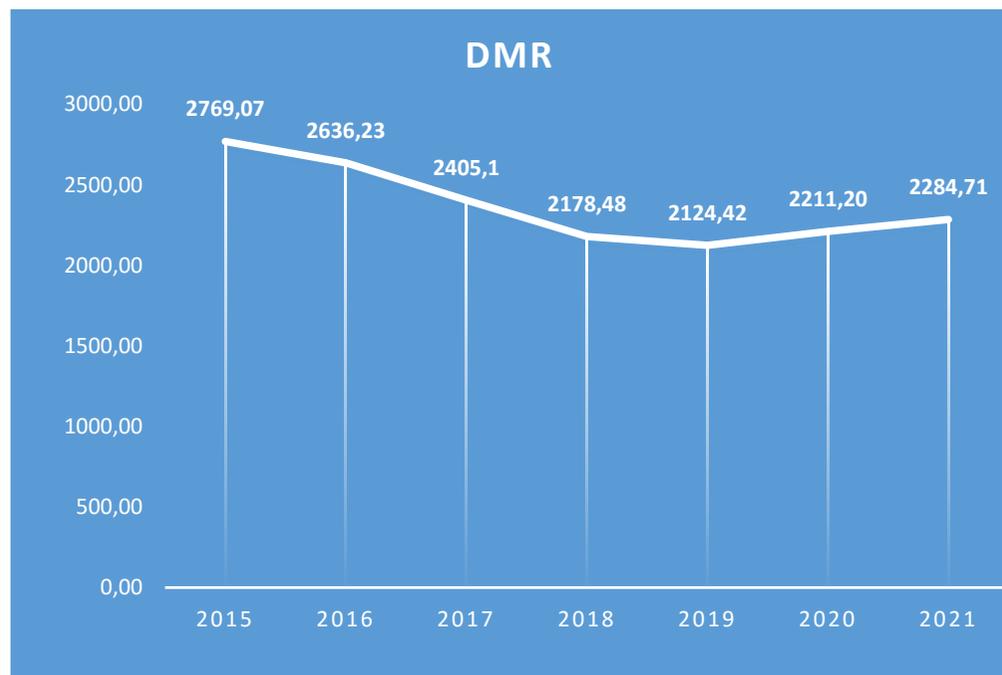
Les professionnels « hygiène et sanitaire » (métiers de bouche et assimilés = restaurants, boucheries, cantines, maisons de retraite...), qui en font la demande sont collectés 1 fois par semaine.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le 30.09.2022
ID : 089-200039642-20220922-86_2022-DE

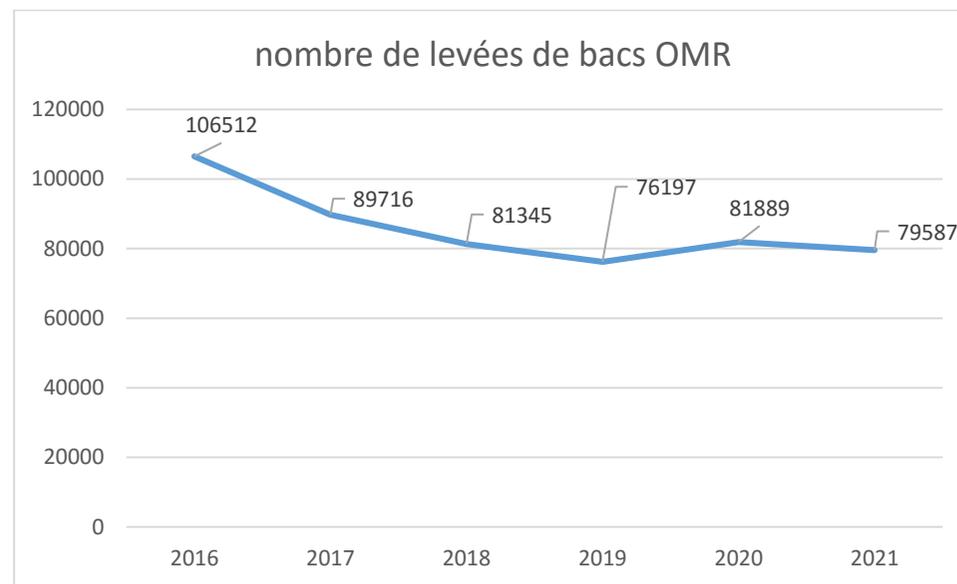


2.1.2 Tonnages collectés

Evolution des tonnages des déchets ménagers résiduels collectés



On constate une baisse de 17% des déchets ménagers résiduels entre 2015 et 2019. Mais l'évolution est à la hausse depuis 2020.



On constate une baisse de 28% des levées entre 2016 et 2019 mais avec une hausse en 2020 (7%) .

Et 2021, légère baisse des levées.

Objectifs du PLDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) 2018-2023 pour les déchets en enfouissement (OMR) = **-30% tonnes d'ici 2023 soit 1938 tonnes**

2.2 La collecte des déchets recyclables

2.2.1 L'organisation

➡ En points d'apports volontaires, sur les toutes communes sauf sur la ville de Tonnerre.

95 PAV avec au total 147 colonnes pour les emballages

103 colonnes pour les papiers

103 colonnes pour le verre

➡ Sur Tonnerre uniquement en porte à porte, en sacs jaunes, pour les emballages plastiques, métal, cartonnette.

Le papier et le verre sont collectés en points d'apports volontaires.

La collecte des sacs jaunes a lieu tous les jeudis, toutes les semaines.

Environ 80 000 sacs jaunes distribués sur l'année.

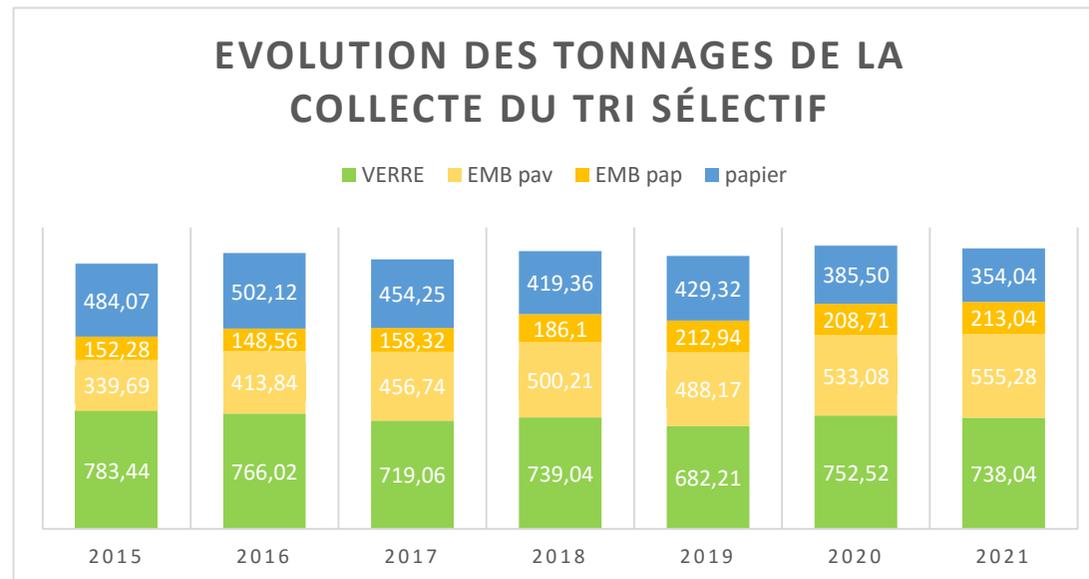


Installation en juillet 2021, d'un distributeur de sacs jaunes devant le Sémaphore à Tonnerre.

Entre septembre et décembre 2021, 11 830 sacs jaunes ont été distribués aux usagers de Tonnerre via le distributeur.

2.2.2 Les tonnages collectés

Evolution des tonnages du tri sélectif



On observe une légère hausse des tonnages en emballage PAV/ PAP collectés. Par contre les tonnes de papier collectées continuent de baisser.

Le verre est en légère baisse par rapport à 2020.

2.2.3 Consignes de tri

Passage en extension des consignes de tri depuis 2017

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le 30.09.2022
ID : 089-200039642-20220922-86_2022-DE

**Toutes
les bouteilles**



**Tous
les flacons
et bidons**



**Toutes
les barquettes**



**Tous les
pots et
les boîtes**



**Tous les sacs
et sachets**



Tous les films



**Pas besoin de les laver,
il suffit qu'ils
soient bien vidés.**

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

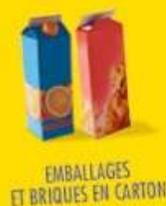
À RECYCLER

**EMBALLAGES
EN VERRE**



À RECYCLER

**EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL
ET CARTON**



+

NOUVEAU



**Emballages vidés, aplatis
et non emboîtés les uns
dans les autres**

À RECYCLER

**TOUS
LES PAPIERS**



Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

Téléphone : 03 73 91 00 10

#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR

Le Tonnerrois
en bourgogne
COMMANDE ET CONSEILS

CIITEO

2.3 La collecte en déchèteries

2.3.1 l'organisation

	JANVIER FEVRIER MARS OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE	AVRIL à fin SEPTEMBRE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
TONNERRE	9h-12h30	9h-12h30		✓	✓		✓	✓
	13h30-17h	13h30-18h	✓	✓	✓		✓	✓
ANCY	9h-12h30	9h-12h30	✓		✓	✓		✓
	13h30-17h	13h30-18h	✓		✓	✓	✓	✓
RUGNY	9h-12h30	9h-12h30			☐			✓
	13h30-17h	13h30-18h			✓			✓

Les habitants de la CCLTB ont accès à 3 déchèteries : à Tonnerre, Rugny et à Ancy le Franc (Cusy).

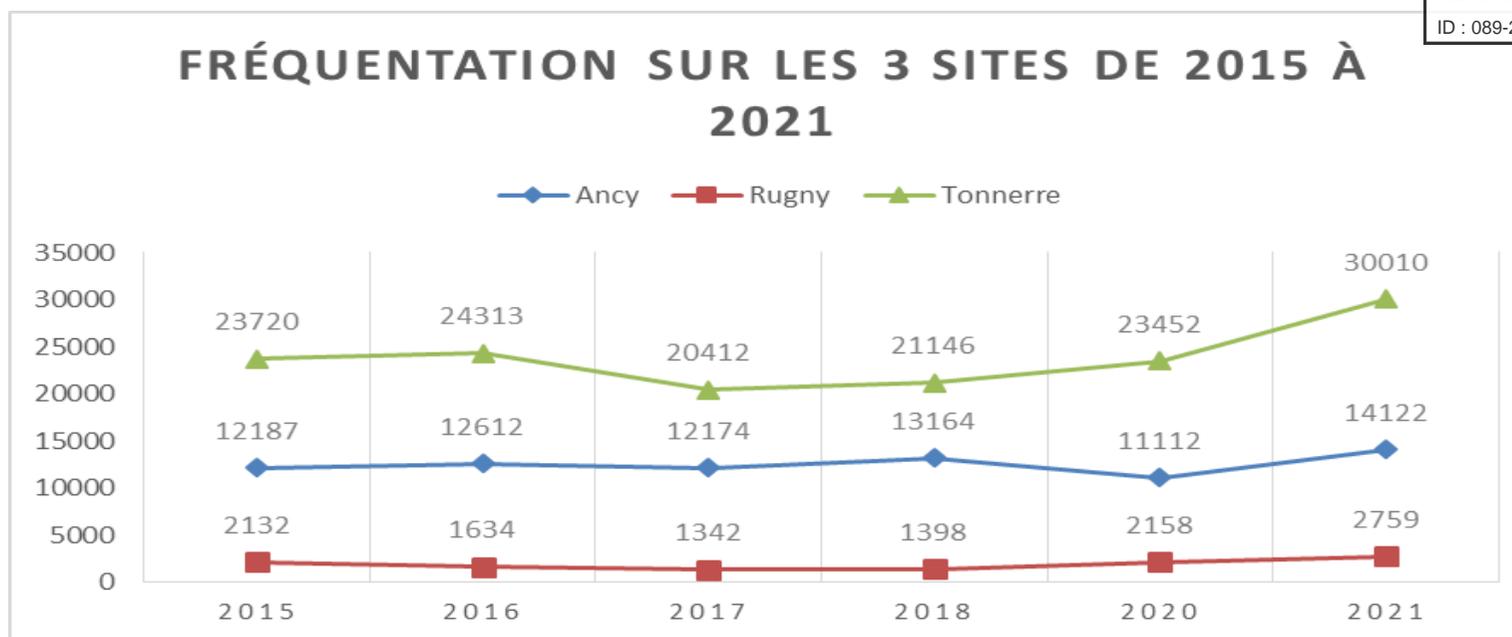
Les horaires sont adaptés en cas de fortes chaleurs (Tonnerre 7h-14h / Ancy Le Franc et Rugny 7h-12h).

Les déchets acceptés



2.3.2 La fréquentation des déchèteries

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
 Reçu en préfecture le 30/09/2022
 Affiché le 30.09.2022
 ID : 089-200039642-20220922-86_2022-DE



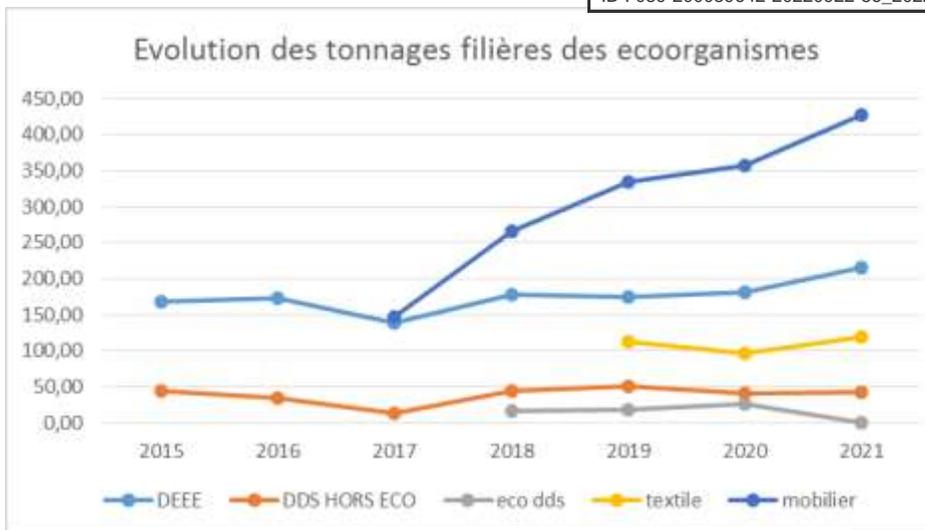
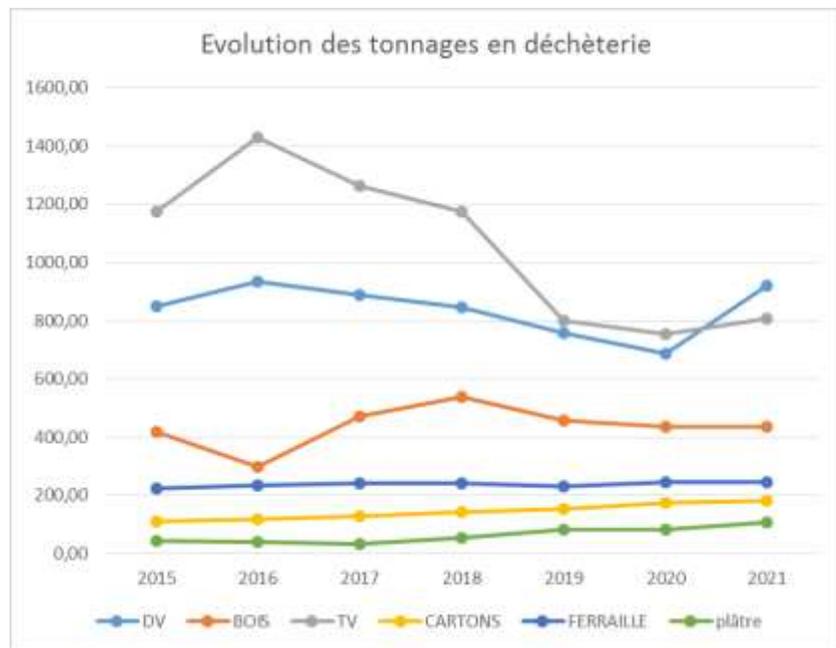
Une hausse entre 27% et 28% sur les 3 sites par rapport à 2020

	TONNERRE	RUGNY	ANCY LE FRANC	TOTAL CCLTB
population moyenne rattachée 2021	10258	1024	4553	15835
volume horaire annuel en h	3536	572	1378	5486
nbre visites /hab/an	2,93	2,69	3,10	10,30
nbre de visites /h	8,49	4,82	10,25	8,55

(nombre de visite/hab/an au niveau département = 3.73 et au niveau Région = 2.58, selon étude Bemaco oct 2021)

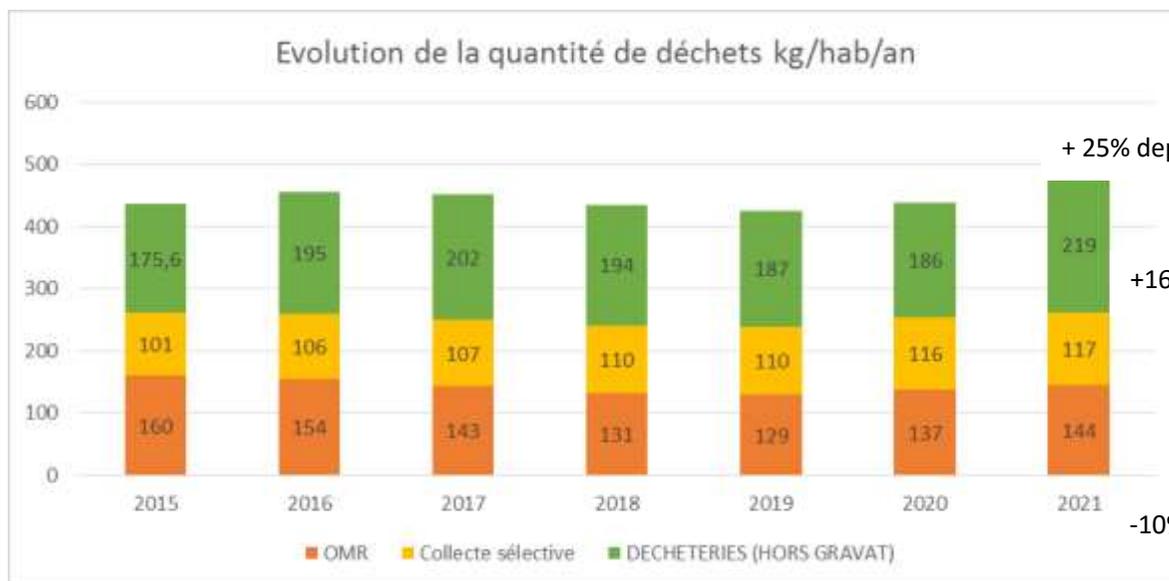
* Suite aux problèmes avec le logiciel de facturation de la redevance, pas de statistiques sur les déchèteries en 2019

2.3.3 les tonnages collectés



Objectifs du PLDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) 2018-2023 pour les déchets en enfouissement (OMR + TV) : - 30% d'ici 2023 (tonnes) soit **792 t pour le Tout Venant**

2.4 Bilan collecte des déchets



+ 25% depuis 2015

+16% depuis 2015

-10% depuis 2015

Objectifs du PLDMA par habitant (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) 2018-2023 = -10 % kg/ hab d'ici 2023 pour tous les flux soit

150 kg/hab pour déchèteries

91 kg/hab pour collecte sélective

144 kg/hab pour OMR

3. Le traitement

3.1 Traitement des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles de la CCLTB sont traitées à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Duchy à Saint Florentin, géré par la société COVED.

3.2 Traitement des déchets recyclables

Les déchets recyclables sont envoyés au centre de tri SOREPAR à Ormoy pour être triés par matériaux, ces matériaux sont ensuite envoyés aux différentes filières.

Le verre est envoyé directement au centre de recyclage SOLOVER à Champforgeuil (71).

Matériaux	Repreneur
Plastiques	SUEZ
Aluminium	SUEZ
ACIER	SUEZ
CARTON	COVED
PAPIER	NORSKE GOLBEY
VERRE	VERALLIA ST GOBAIN

3.3 Traitement des déchets issus des déchèteries

Déchets	Type de traitement	Société	Adresse
Ferrailles	Recyclage	ACYCLEA	ST APOLINAIRE
Carton	Recyclage	SOREPAR CENTRE DE TRI	ORMOY
Végétaux	compost	VERT COMPOST	SAINT CYR LES COLONS
Encombrants	Enfouissement	Coved Duchy	DUCHY
BOIS	RECYCLAGE	KRONOFRANCE	SULLY SUR LOIRE (45)
Plâtre	Recyclage	RITLENG REVALORISATION	ROHR (67)
Pneumatiques hors aliapur	Recyclage	ALPHA RECYCLAGE	BREVANS (39)

4. Coût du service

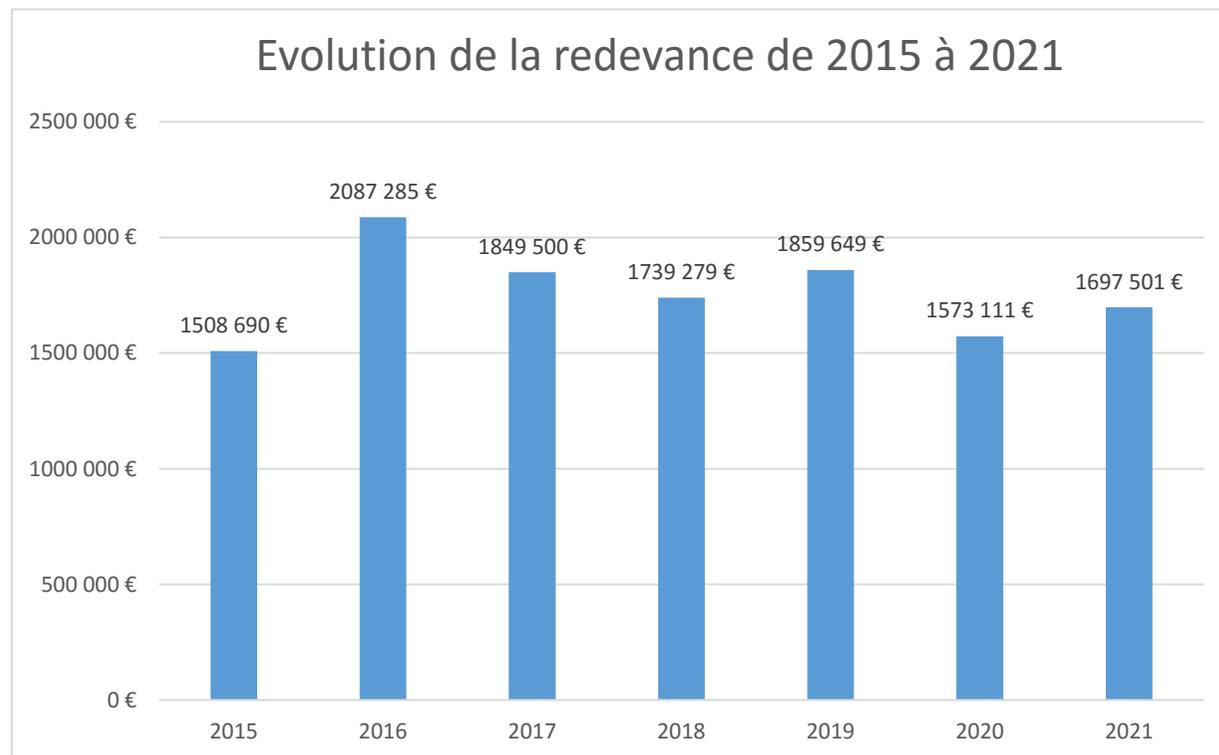
Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le 30.09.2022
ID : 089-200039642-20220922-86_2022-DE

CA 2021	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 228 727 €	2 647 668 €
Investissement	364 498 €	848 203 €

4.1 Les principales recettes

4.1.1 Montant de La redevance

Evolution de la redevance depuis 2015

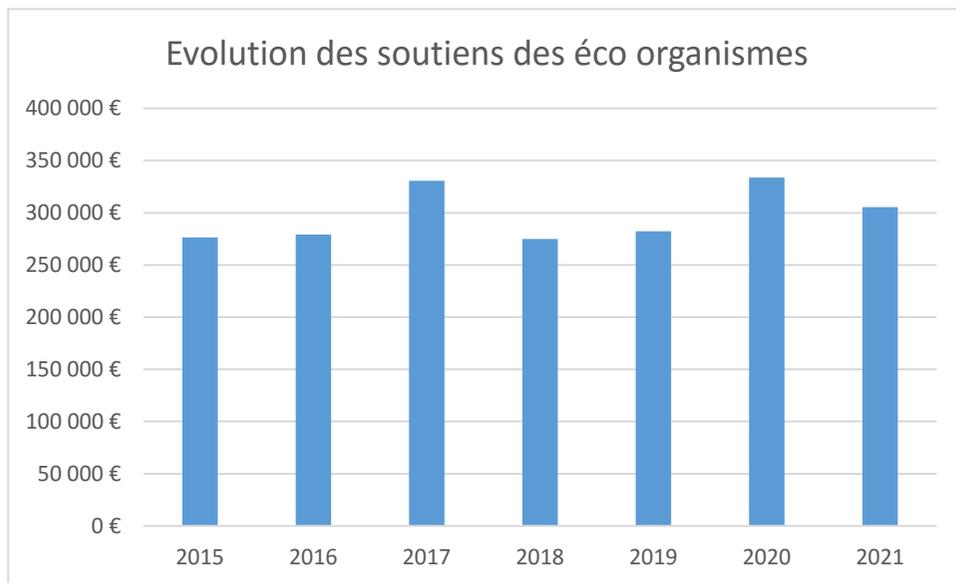


Remarques :

- pas de modification sur la tarification de la grille tarifaire en 2021

(sources CA 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021)

4.1.2 Soutiens des éco organismes

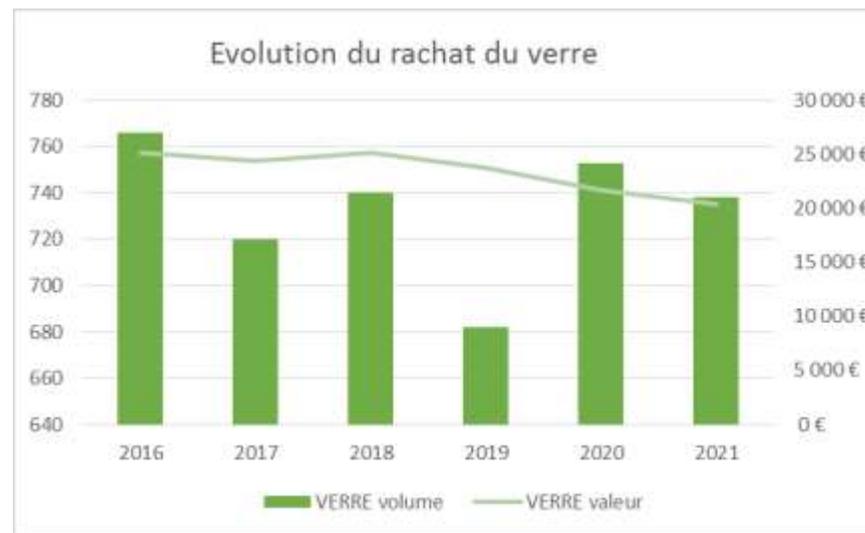
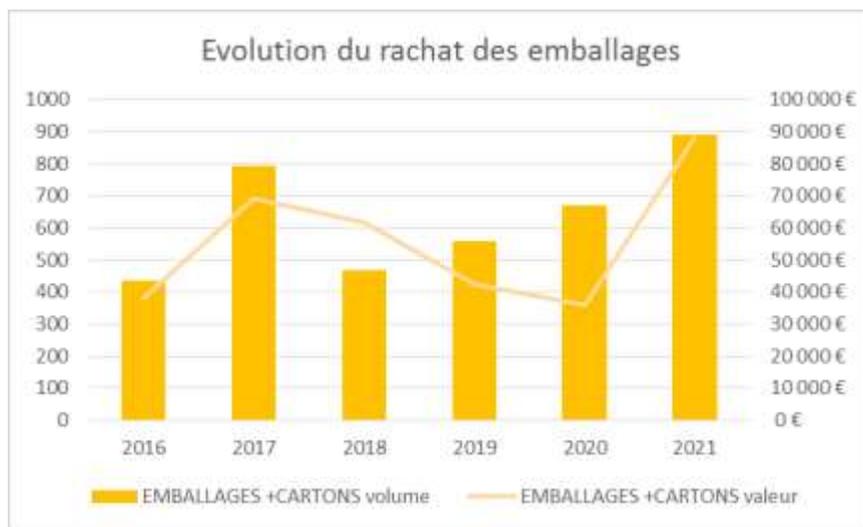
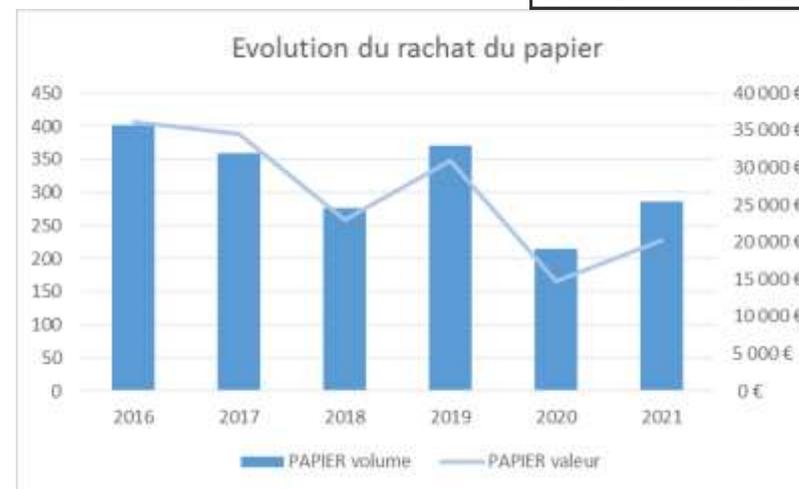
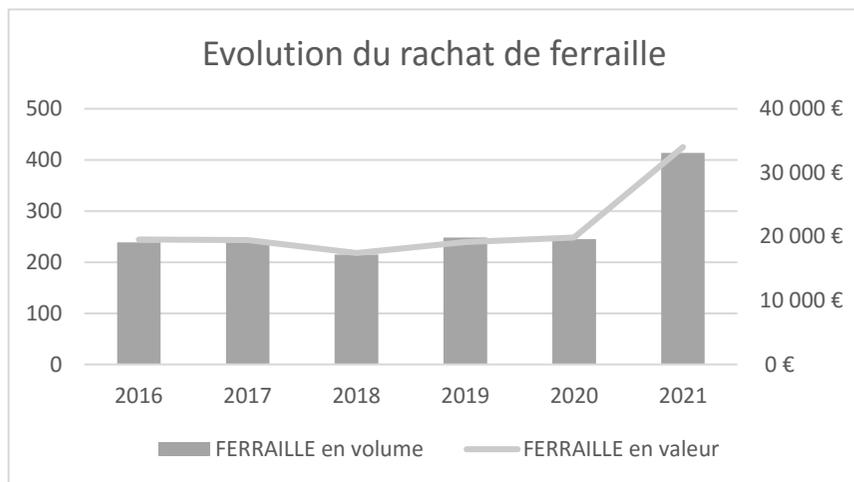


Les montants des soutiens versés par les écoorganismes sont liés aux tonnages du tri sélectif et de certains flux de déchèterie (électrique, mobilier, déchets dangereux des ménages, textiles,).

Source : récapitulatif à l'année correspondante et non à l'exercice budgétaire (les soutiens sont souvent versés en n+1 et même parfois à n+2)

4.1.3 Rachat de matériaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le 30.09.2022
ID : 089-200039642-20220922-86_2022-DE



En 2021, hausse des rachats Emballage liée :

- au rattrapage des tonnages de cartons de déchèteries qui n'ont pas été livrés en 2020
- apports « gros de magasin » (carton) redistribués par le centre de tri aux collectivités adhérentes.

4.2 Analyse des coûts via la matrice Ademe

La matrice est un outil standard de connaissance des coûts adapté à toutes les collectivités afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre entre collectivités.

(Coût aidé = ensemble des charges (structure, collecte, transport,...) moins les produits (vente de matériaux), les soutiens des éco organismes et les aides publiques)

Autres flux = tonnages déposés en ISDI, les données n'ont pas été saisies en 2019

Comparaison des quantités produites avec les valeurs de référence

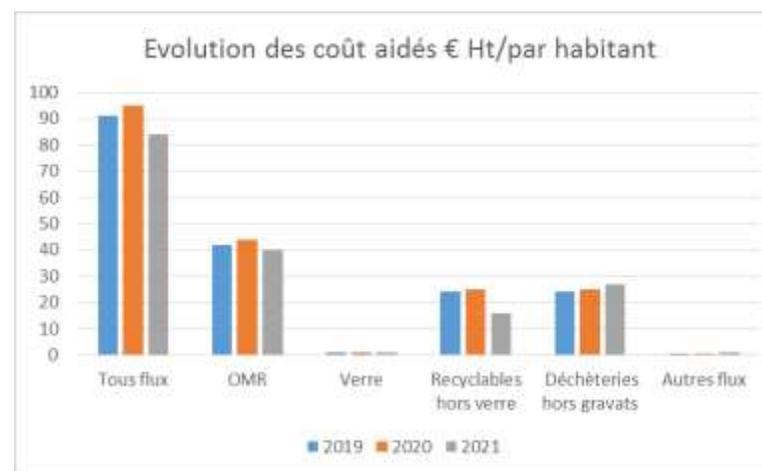
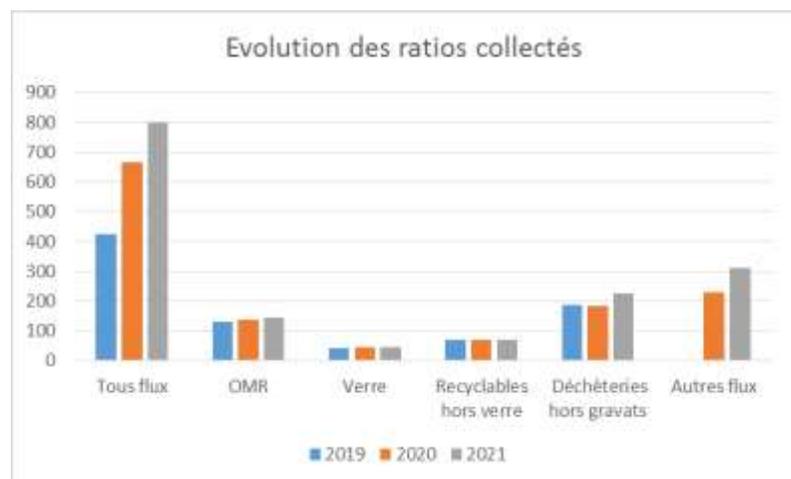
Ratios collectés en kg/hab./an	Total (DMA) hors gravats	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	Déchets verts	Encombrants	Autres flux*
CCLTB	488 kg/hab.	144 kg/hab.	47 kg/hab.	71 kg/hab.	226 kg/hab.			
Comparaison avec la moyenne :		Rural (médiane)						
Référentiel national ADEME 2021 (Données 2018) - Ratio kg/hab.	500 kg/hab.	187 kg/hab.	40 kg/hab.	48 kg/hab.	221 kg/hab.	49 kg/hab.	5 kg/hab.	40 kg/hab.

5.1 - Les coûts aidés en €HT/hab. des flux

Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Autres flux
CCLTB	84 €HT/hab.	40 €HT/hab.	1 €HT/hab.	16 €HT/hab.	27 €HT/hab.			1 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée)		Mixte à dominante rurale (médiane)						
Référentiel national ADEME 2021 (Données 2018) Ratio Coût aidé €HT/hab.	86 €HT/hab.	49 €HT/hab.	1,0 €HT/hab.	8 €HT/hab.	25 €HT/hab.	7 €HT/hab.	1 €HT/hab.	18 €HT/hab.

5.2 - Les coûts aidés en €HT/tonne des flux

Coût aidé en €HT/tonne	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Autres flux
CCLTB	106 €HT/t	277 €HT/t	17 €HT/t	221 €HT/t	121 €HT/t			2 €HT/t
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :		Rural (médiane)						
Référentiel national ADEME 2021 (Données 2018) Ratio Coût aidé €HT/t.	116 €HT/t	245 €HT/t	26 €HT/t	145 €HT/t	116 €HT/t	169 €HT/t	320 €HT/t	476 €HT/t

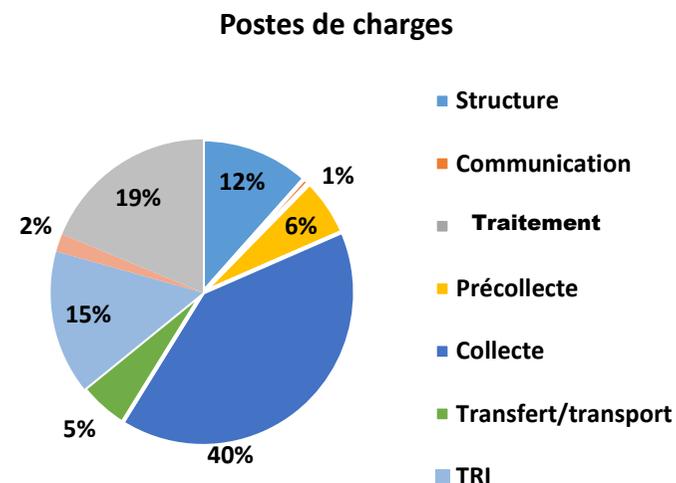


Coût et financement du SPED

Coût aidé TTC	1 468,8 k€	93 €/TTC/hab.
Contributions	1 622,9 k€	102 €/TTC/hab.
Taux de couverture	110%	
Surfinancement	154 136 €	
Mode de financement du SPGD	Redevance incitative	

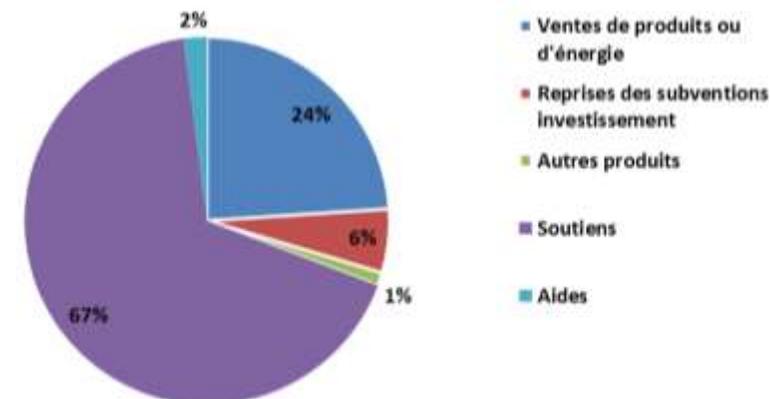
2.1 - Structure du coût par poste de charges

	Charges en k€HT	%	Référentiel national 2019
Structure	225 k€	12%	7%
Communication	12 k€	1%	1%
Prévention	2 k€	0%	1%
Précollecte	118 k€	6%	5%
Collecte	782 k€	40%	37%
Transfert/transport	103 k€	5%	8%
TRI	293 k€	15%	
Enlèvement et traitement des produits dangereux	37 k€	2%	
Traitement	364 k€	19%	40%
Total charges matrice en k€HT	1 938 k€	100%	100%



2.2 - Structure du coût par poste de produits

	Produits en €	%	Référentiel national 2019
Ventes de produits ou d'énergie	144 k€	24%	29%
Reprises des subventions investissement	34 k€	6%	3%
Autres produits	7 k€	1%	2%
Soutiens	403 k€	67%	55%
Aides	12 k€	2%	10%
Total produits matrice en €	600 k€	100%	100%



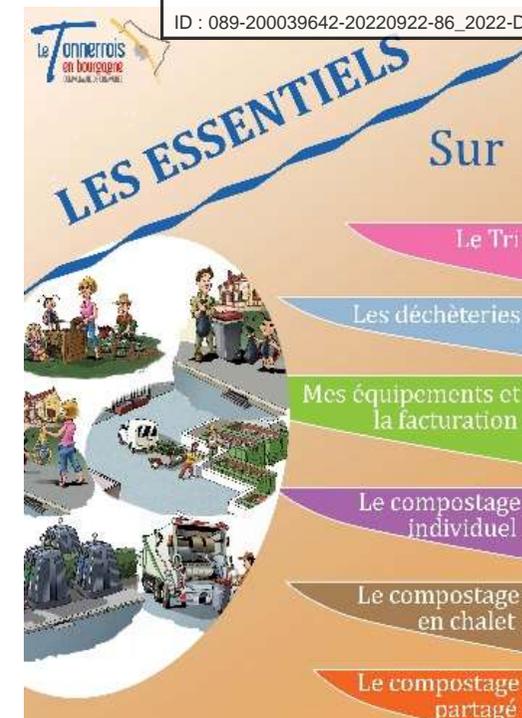
(Produits des soutiens contiennent des rattachements des liquidatifs Emballage et Papier estimés à la même hauteur qu'en 2020)

5. Communication, prévention

5.1 Actions de communication

Des outils de communications sont réalisés pour informer sur les actions du service environnement et communiquer auprès des usagers dans un objectif de prévention de de réduction des déchets.

- Le mémo tri
- Le guide « Les Essentiels »
- Le site Internet de la CCLTB
- <https://www.letonnerroisenbourgogne.fr/Vivre-et-habiter/Environnement/Gestion-des-dechets>
- Les calendriers de collecte des OM
- Fin d'année 2021, diverses communications sur la mise en place des bacs jaunes (courrier d'information, questionnaire, mémo tri)



5.2 Animations, prévention

5.2.1 Animations en milieu scolaire ou extra scolaire

Dans les Accueils de Loisirs du territoire (ALSH)

- Les enfants du centre de loisirs de Lezennes ont pu visiter la déchèterie d'Ancy le Franc et découvrir le fonctionnement du site avec un jeu de questions/réponses.
- Intervention auprès des enfants du centre de loisirs d'Epineuil avec un jeu sur le thème « les gestes éco citoyen » à la maison et à l'école.
- Les enfants de l'EPMS de Tonnerre ont également visité la déchèterie Tonnerre et ont découvert différents jeux sur le thème du tri, du compostage...

5.2.2 Informations grand public

- Plusieurs rencontres avec les différents groupes de stagiaires du GRETA ont eu lieu afin de rappeler les consignes de tri et les bonnes pratiques
- Rappel des consignes de tri et du fonctionnement de la redevance incitative aux directeurs des ALSH

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le 30.09.2022

ID : 089-200039642-20220922-86_2022-DE

5.2.3 Actions en porte à porte

- Opération quali tri avec le prestataire de collecte des emballages sur la ville de Tonnerre

L'agent de prévention accompagné de l'agent de collecte de chez SUEZ procède au contrôle des sacs jaunes par quartier. Les sacs sont étiquetés avec le motif de refus. L'agent de prévention sensibilise sur place si l'utilisateur est présent dans le cas contraire, un flyer d'explication est laissé dans la boîte aux lettres.

- Campagne de sensibilisations en porte à porte sur les gestes de tri avec la police municipale auprès des usagers de Tonnerre.
- Campagne de sensibilisations en porte à porte sur les gestes de tri avec le bailleur Domanys afin de sensibiliser sur le tri et éviter les dépôts sauvages dans les quartiers.

5.2.4. Autres actions de prévention

5.2.4. Pour le tri sélectif

Afin de préparer la collecte des bacs de tri jaunes sur l'ensemble du territoire pour janvier 2022.

Les agents du service ont fait la distribution des bacs sur 51 communes en fin d'année 2021.

Les usagers sont venus au point de rassemblement chercher leur contenant et ont reçu les informations sur les futures consignes de tri.

MÉMO TRI à partir de 2022
 DANS MON BAC OU SAC JAUNE DE TRI SÉLECTIF, JE DÉPOSE EN VRAC ET VIDÉS :

- ✓ Les emballages en Aluminium-Acier
- ✓ Les cartonnets et briques alimentaires
- ✓ Tous les emballages plastiques
- ✓ **NOUVEAU : TOUS LES PAPIERS* !**
 * enveloppes, courriers, journaux, magazines...

Jour de collecte : 0L 0M 0M 0F 0V
 Semaine : 0 paire 0 Impaire

DÉCHETS MÉNAGERS
 Je continue à les déposer dans mon bac, comme avant.

VERRE
 Je continue à le déposer dans le point d'apport volontaire de ma commune.

Jour de collecte : 0L 0M 0M 0F 0V
 Semaine : 0 paire 0 Impaire

INFOS +
 03 73 91 00 11
www.launne-et-bonbois.com
 Rubrique : Gestion des déchets

En amont chaque usager a reçu un courrier explicatif distribué par les communes ainsi qu'un questionnaire

Un nouveau système de collecte pour améliorer et faciliter le tri

Secteur Tonnerre

A partir de janvier 2022, un nouveau système de collecte en porte à porte du tri sélectif (emballages et papiers) sera mis en place sur l'ensemble de notre territoire.

✓ Si vous êtes actuellement doté d'un bac pour vos Déchets Ménagers Résiduels :
 Vous serez doté(s) également d'un bac pucé avec un couvercle jaune. La distribution débutera en novembre 2021. Elle sera assurée par un prestataire (société SULO) qui vous informera de son passage par courrier.

A partir de janvier 2022, sortez votre bac jaune
 (en fonction du calendrier 2022)

✓ Si vous êtes actuellement dans l'impossibilité de stocker un bac pour vos Déchets Ménagers Résiduels :
 Seulement dans ce cas vous resterez en sacs jaunes. Avec votre badge d'accès aux abris bacs vous pourrez retirer, au distributeur devant le Sémaphore, vos rouleaux de sacs jaunes.

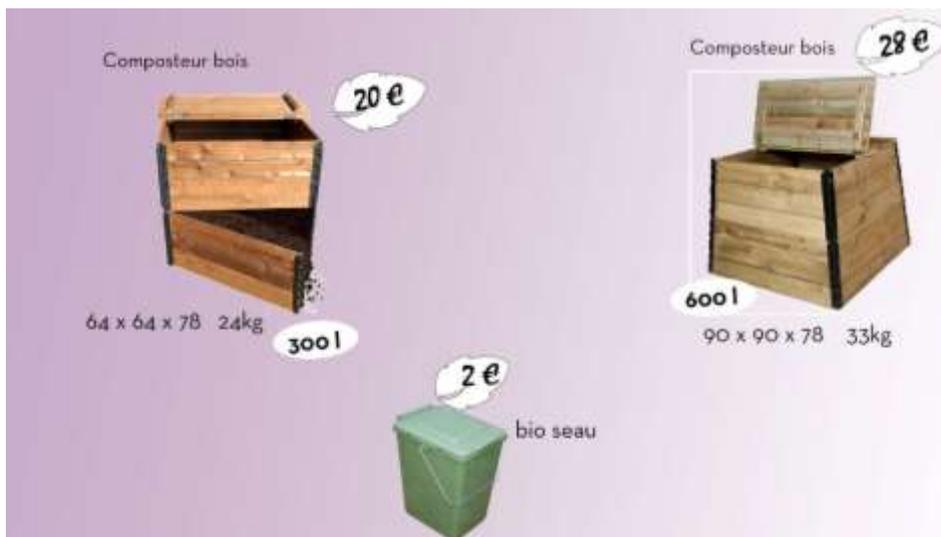
La Tonnerroise en Bourgogne - 2 Avenue de la gare - le Sémaphore
 89700 Tonnerre - 03.73.91.00.11 - relatives@cebi.fr

La distribution sur Tonnerre a été effectuée par le prestataire Sulo en porte à porte.

5.2.4.2 Compostage

Compostage Individuel

La CCLTB favorise le compostage individuel en proposant l'achat de composteurs.



Bilan des ventes de composteurs sur l'année 2021

Type composteur	Volume	Prix de vente	quantité
Composteur bois	300 l	20€	30
Composteur bois	600 l	28€	56
Composteur bois	1000l	60€	1

En 2021 la collectivité a vendu 88 composteurs aux particuliers

COMPOSTAGE PARTAGÉ

Liste des communes où sont installés des composteurs partagés.

Communes	Emplacement
RAVIERES	HLM
NUITS	HLM
STIGNY	MAIRIE
CHASSIGNELLES	MAIRIE
	JARDIN
	VALREUIL
ARGENTEUIL	PAV
MOLOSMES	GRAND VIREY
ST MARTIN	MAIRIE
TONNERRE	CRECHE
	PIERRE ET MARIE CURIE
	CAMPING

Liste des communes où sont installés des composteurs près des cimetières : TISSEY, YROUERRE, COMMISSEY, TANLAY, STVINNEMER, ST MARTIN, MOLOSMES, TRICHEY, STIGNY, FULVY, JUNAY



Chalets de compostage

Trois chalets sont à disposition des usagers sur Tonnerre :

- Rue de Louvois
- Rue Pierre et Marie Curie
- Quartier des Lices

Ils sont en accès libre.

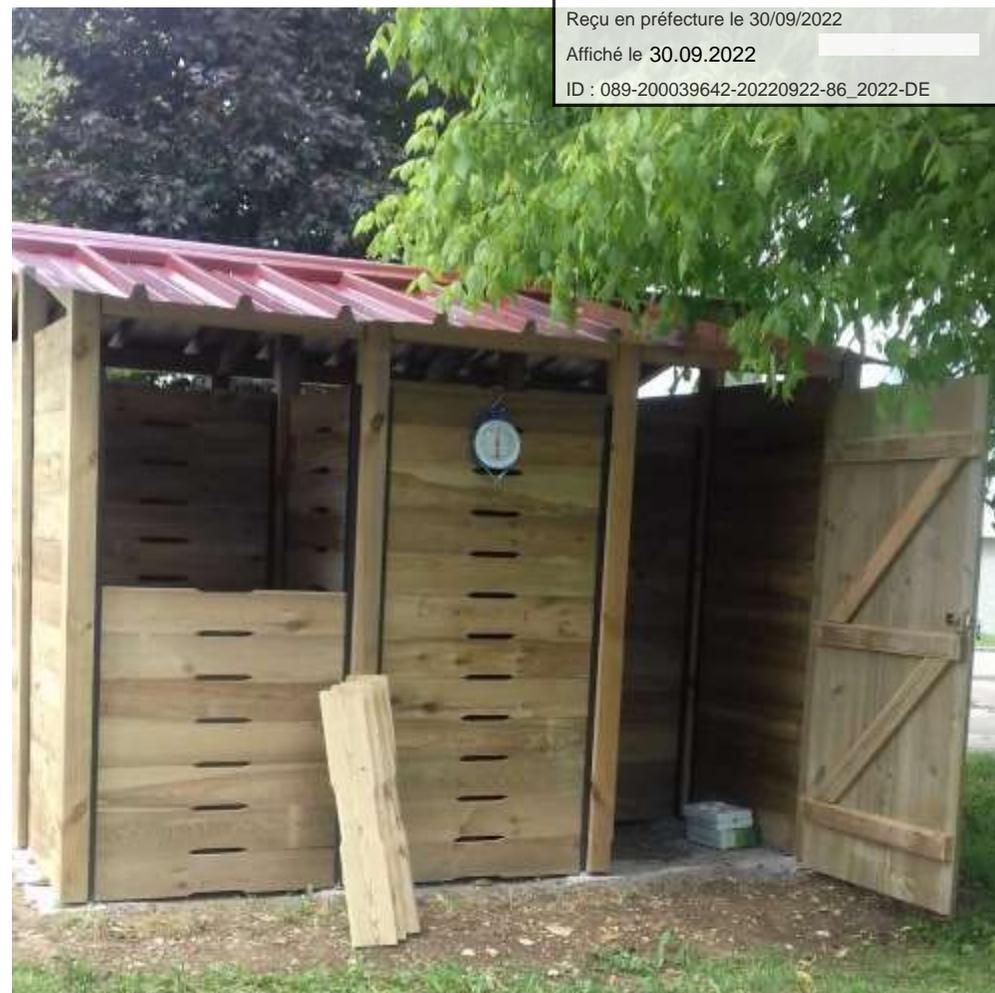
L'accès au chalet doit être amélioré avec l'installation d'un volet et d'un cadenas à code et la formation de référents de quartier.

Un contrôle régulier est effectué afin de corriger les mauvais dépôts.

Dans l'ensemble les chalets sont utilisés respectueusement et les dépôts sont sérieux.

Nous sommes toujours sur le remplissage du 1^{er} casier.

En 2021, il n'y a pas eu de distribution de compost à cause de la crise sanitaire.



Bilan de la population desservie par les différents dispositifs de tri des biodéchets

Dispositifs	Foyers desservis
Composteurs individuels	586
Composteurs partagés (en pied d'immeuble, dans les communes, les 3 chalets)	710 en pied d'immeubles + 269 communes = 979
TOTAL FOYERS DESSERVIS	1 565

Population couverte par un dispositif de tri à la source :

$$1565 \times 2.13^* = 3333$$

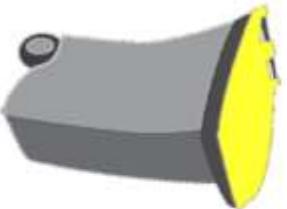
Soit une estimation de 21 % de la population couverte par un dispositif de tri à la source des biodéchets.

*2.13=taille moyenne d'un foyer (donnée INSEE ref année 2019 dans l'Yonne)

**Pour les emballages
recyclables et les papiers**



**Pour les déchets non
recyclables**



**Valorisons
nos déchets,
trions à la
source !**

+ de tri

- déchets

Pour les biodéchets

